Observatoire des violences faites aux femmes Hérault

Les violences faites aux femmes dans l'Hérault

Baromètre 2026 des données disponibles 2025

Par l'Observatoire des violences faites aux femmes de l'Hérault

24 novembre 2026

PRÉFÈTE DE L'HÉRAULT
Liberté Égalité Fraternité

Département Hérault

ALLOCATIONS FAMILIALES Caf de l'Hérault

UNIVERSITÉ PAUL VALÉRY MONTPELLIER

Sommaire

CONTEXTE ET OBJECTIFS 4

CHIFFRES CLÉS 6
« BAROMÈTRE DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DANS L'HÉRAULT »

LES VIOLENCES OBSERVÉES DANS L'HÉRAULT 9
Les morts violentes au sein du couple 9
Violences sexuelles enregistrées 9
Violences intrafamiliales enregistrées 11
Violences conjugales enregistrées 12

DISPOSITIFS D'AIDES AUX VICTIMES 13
Accueil et orientation : les lignes d'appel téléphoniques 13
Mises à l'abri et hébergement des femmes victimes de violences 14
Accompagnement des victimes par les institutions 15
Les interventions des services territoriaux des solidarités
Les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie
L'aide universelle d'urgence de la CAF

Dispositifs spécialisés pour les femmes victimes de violences 17
Les maisons des femmes 17
Les applications spécialisées 18
- sécuriser les échanges entre parents séparés dans un contexte de violences au sein du couple : Ti3rs
- conserver les preuves de violence : Mémos de vie

Accès à un logement durable 19

LA PROTECTION JUDICIAIRE 20
Les ordonnances de protection dans le département
Les bracelets anti-rapprochement

LE SUIVI ET LA RESPONSABILISATION DES AUTEURS 21
Prises en charge du SPIP de l'Hérault
Stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales

SOURCE DES DONNÉES 23

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les violences sexistes et intrafamiliales, un enjeu social majeur
Les violences faites aux femmes constituent un enjeu majeur de société et de politique publique, porté au niveau national et décliné dans les territoires. L'actualité de l'année 2026 est venue rappeler leur ampleur et leur gravité et renforcer l'urgence d'agir en matière de repérage, de prévention et de protection des victimes.

Dans ce contexte, le Plan départemental 2026-2028 de lutte contre les violences faites aux femmes a été signé par la Préfecture, le Conseil départemental et les deux Procureurs du département. Il traduit, à l'échelle de l'Hérault, la volonté de renforcer la connaissance du phénomène, la coordination des acteurs et les réponses apportées aux victimes. La baromètre ici présenté s'inscrit dans cette dynamique locale. Pour rappel « L'objectif général d'un Observatoire territorial des violences faites aux femmes est d'observer l'ampleur de ces violences, de recenser les ressources existantes sur le territoire et d'apporter des réponses permettant d'améliorer la protection et l'accompagnement des femmes » (MIPROF, « Mise en place et animation d'un observatoire territoriale des violences faites aux femmes », nov. 2022)

Dans cette perspective, l'observatoire des violences faites aux femmes de l'Hérault (OVFF 34) a engagé au second semestre 2026 un premier travail de recueil et de mise en commun des données disponibles auprès des acteurs et partenaires du département, afin de disposer d'une **connaissance partagée des violences faites aux femmes et des réponses apportées sur le territoire.**

Ces travaux s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue, articulant chiffres clés et analyses ciblées. Ils visent progressivement à :

- mieux connaître l'inscription territoriale des violences faites aux femmes ;
- apprécier la couverture territoriale des dispositifs;
- mieux connaître le recours aux dispositifs, leur utilisation et, lorsque les données le permettent, les situations de tension ou de saturation ;
- approfondir certaines problématiques, certains publics ou certains dispositifs, selon les besoins identifiés et les données disponibles ;
- identifier les contextes territoriaux susceptibles d'accroître les risques d'isolement ou les difficultés d'accès aux ressources, à partir notamment d'indicateurs démographiques, sociaux, économiques et d'accessibilité aux services.

Ces premiers résultats ont donné lieu à la **réalisation de ce baromètre,** qui propose une première synthèse des données disponibles dans l'Hérault.

Avertissement méthodologique

Pour la réalisation de ce baromètre, l'OVFF 34 a bénéficié de l'accompagnement d'une consultante en données territoriales et data visualisation, impulsé par la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et financé par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Les travaux d'observation s'appuient sur deux principales sources de données :

- des données transmises par les partenaires et institutions du département, permettant de documenter l'activité des dispositifs, les publics accompagnés et les réalités observées localement ;
- des données issues de sources ouvertes (open data) : données statistiques et administratives produites par différents organismes (SSMSI, SNE, INSEE, etc.), mobilisées notamment pour mesurer les violences enregistrées et caractériser les contextes démographiques, sociaux et territoriaux.

Les données les plus récentes disponibles sont privilégiées. Toutes ne sont pas systématiquement sexuées ; lorsque cela est pertinent, des données nationales de victimation peuvent être mobilisées pour apporter des éléments de mise en perspective.



CHIFFRES CLÉS

Baromètre des violences faites aux femmes dans l'Hérault

Repères nationaux



375 000 femmes victimes de violences conjugales déclarées (VRS – SSMSI, 2025)

272 000 femmes majeures victimes de viols/tentatives de viols/agressions sexuelles déclarées (VRS – SSMSI, 2025)



111 femmes tuées par leur conjoint ou ex-conjoint (DAV–SSMSI, 2025)

132 100 victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de Police/gendarmerie
85% de femmes | **+8%** par rapport à 2024 (SSMSI, 2025)

256 700 victimes de violences physiques intra-familiales enregistrées par les services de Police/gendarmerie
73% de femmes (SSMSI, 2025)

284 681 victimes de violences conjugales enregistrées parmi les 15-64 ans, dont **84 %** de femmes. **+5 %** sur un an
(SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2025).



Dans l'Hérault

2232 victimes de violences sexuelles enregistrées par les services de Police/gendarmerie en 2025 (SSMSI, 2025)

4264 victimes de violences physiques intra-familiales enregistrées par les services de Police/gendarmerie en 2025 (SSMSI, 2025)

5190 victimes de violences conjugales enregistrées parmi les 15 à 64 ans, dont **4 425** femmes (85,3 %). (SSMSI, 2025)

5 victimes de mort violente au sein du couple (DAV–SSMSI, 2025)

Mise à l'abri & accompagnement
Dispositifs institutionnels

123 prises en charge (extraction du domicile) pour violences conjugales

172 places d'hébergement DDETS/ SIAO pour femmes victimes de violences sur le département

113 appels au centre Elisabeth Bouissonnade

Accompagnement social des victimes

1901
interventions pour violences conjugales par services territoriaux des solidarités

1419
entretiens réalisés par les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie
* **Dont 1017 victimes**

641
aides universelles d'urgence accordées par la CAF de l'Hérault

300
informations reçues pour informations préoccupantes pour des enfants au motif premier de violences conjugales
* **153** informations préoccupantes réalisées

Logement Social

1465
demandes de logement social enregistrées en 2025 pour motif de violences familiales
*** 14,5 de taux de satisfaction de ces demandes en 2025**

Accompagnement spécialisé des victimes

Maison des femmes

510 personnes accompagnées par la Maison des femmes de Montpellier (données 2025 de la Maison des femmes de Montpellier)

223 personnes accompagnées par l'Espace Delphine de la Maison des femmes de Béziers (données 2025 de la Maison des femmes de Béziers)

Prise en charge des auteurs

Prises en charge du SPIP

914 personnes accompagnées en milieu ouvert

384 personnes accompagnées en milieu fermé (données 2026 du SPIP Hérault)

Stages de responsabilisation

34 **sessions** de stage de responsabilisation

448 **auteurs.trices** ont participé à ces stages
Dont 84% d'hommes (données 2025 de l'AERS)

Protection judiciaire

124 mesures de bracelet anti-rapprochement prononcées entre mai et octobre 2026. (SPIP, 2026)

233 demandes d'ordonnance de protection pour violences intrafamiliales en 2025, contre 191 en 2024 (+22 %).

*** 14,5 de taux de satisfaction de ces demandes en 2025** (SNE, 2025)

LES VIOLENCES OBSERVÉES DANS L'HÉRAULT

Les morts violentes au sein du couple

Source : DAV/SSMSI, Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2025

En 2025 en France, les services de Police et gendarmerie ont dénombré 136 décès de personnes tuées par leur conjoint ou conjoint. 82% des victimes sont des femmes (soit 111 féminicides) et 82% des auteurs étaient des hommes. 445 tentatives d'homicides au sein du couple ont également été recensées. Dans l'Hérault, ce sont 5 victimes de mort violente au sein du couple qui sont à dénombrer.

Morts violentes au sein du couple : évolution 2021-2025

Année de référence	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de morts violentes au sein du couple en France	143	145	119	138	136
Dont nombre de féminicides directs	122	118	96	107	111
Nombre de morts violentes au sein du couple dans l'Hérault (tous genres)	**3**	**3**	**2**	**4**	**5**
Positionnement du département par rapport aux chiffres ailleurs en France	–	–	–	4e	3e

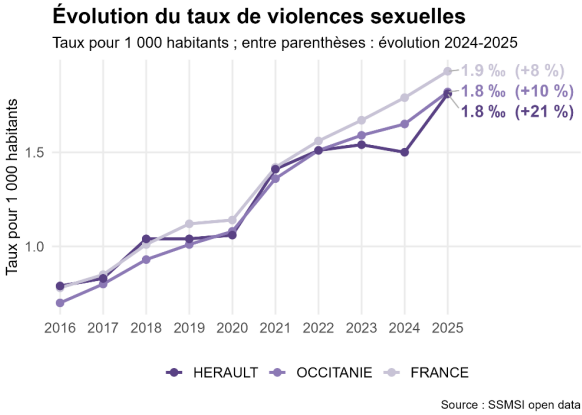
Positionnement : rang du département parmi ceux ayant enregistré le plus de morts violentes au sein du couple en France.

Violences sexuelles enregistrées

Source : SSMSI, Insécurité et délinquance en 2025 : bilan statistique et atlas départemental

2232 victimes de violences sexuelles ont été enregistrées par les services de Police/gendarmerie en 2025 dans l'Hérault. Cela représente un taux de 1,8 ‰, très proches de ceux de l'Occitanie et de la France (1,8‰ et 1,9‰). On ne peut donc a priori pas déterminer de spécificité héraultaise à ce sujet.

On constate en 2025 une très forte augmentation des enregistrements de la part des services de Police/gendarmerie : + 21% sur un an. Cette forte augmentation ne suivant pas les évolutions nationales ou occitanes, il s'agit surement d'un phénomène non significatif : il s'agira d'étudier la même donnée pour l'année 2026 afin de le confirmer.



Communes les plus concernées en nombre de signalements :

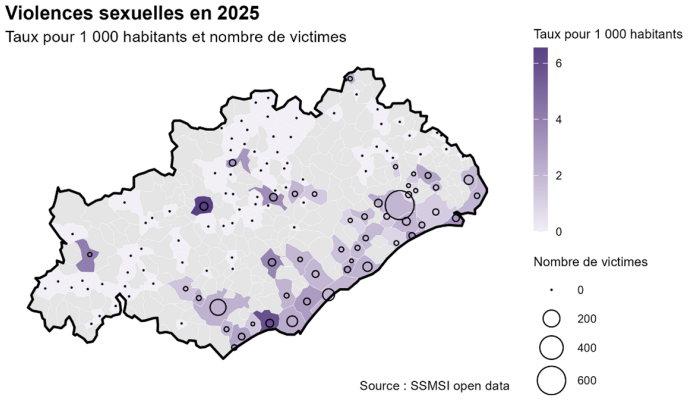
- **Montpellier** : 623 enregistrements
- **Béziers** : 176 enregistrements
- **Sète** : 92 enregistrements

Il s'agit des communes les plus peuplées du département, il semble donc logique que ce soit celles qui recensent le plus d'enregistrements.

Communes les plus concernées en taux pour mille :

1. **Bédarieux** : 6,5‰
2. **Vias** : 5,9‰
3. **Saint-Pons-de-Thomières** : 4,1‰

Cette plus grande représentation des communes rurales interroge : il s'agira d'approfondir les études à ce sujet pour vérifier s'il s'agit d'une tendance.

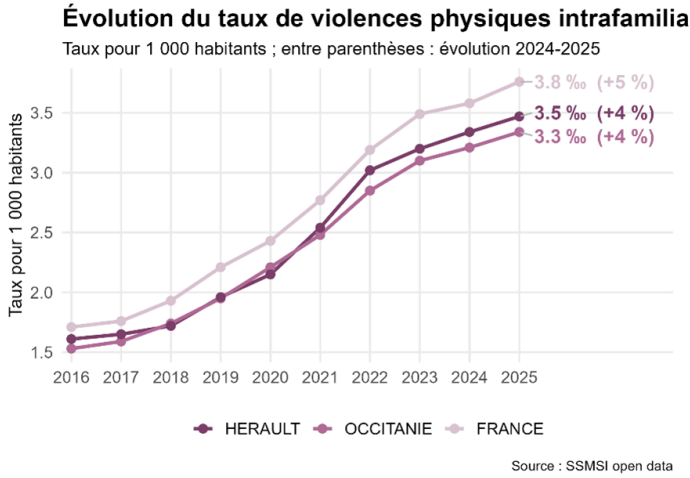


Violences intrafamiliales enregistrées

Source : SSMSI, Insécurité et délinquance en 2025 : bilan statistique et atlas départemental

4264 victimes de violences physiques intra-familiales ont été enregistrées par les services de Police/gendarmerie en 2025 dans le département, avec un taux de 13,5‰ dans la population générale.

Cela représente une hausse de + 4% sur un an, hausse similaire à celle constatée en Occitanie et dans l'ensemble de la France.



Communes les plus concernées en nombre de signalements :

1. **Montpellier** : 923 enregistrements
2. **Béziers** : 417 enregistrements
3. **Agde** : 169 enregistrements

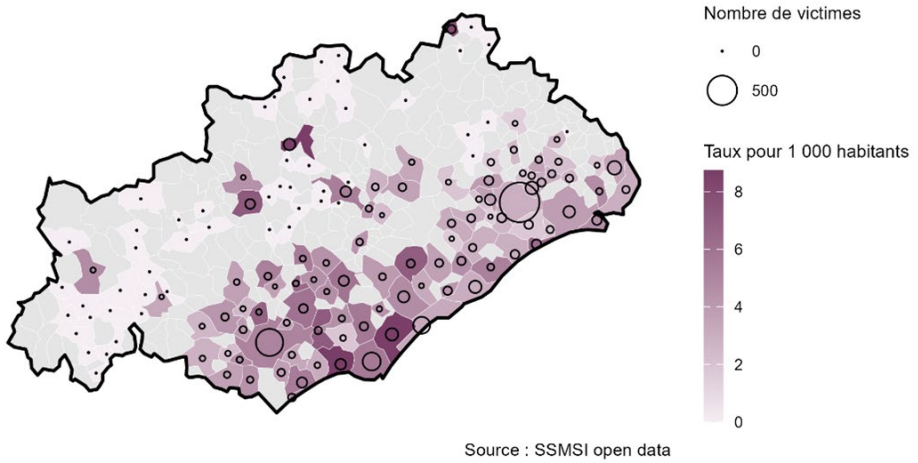
De même que pour les violences sexuelles, ces communes étant parmi les plus peuplées du département, il semble logique que ce soit celles qui recensent le plus d'enregistrements.

Communes les plus concernées en taux pour mille :

1. **Vias** : 8,7‰
2. **Lodève** : 8,7‰
3. **Marseillan** : 8,7‰

Violences physiques intrafamiliales en 2025

Taux pour 1 000 habitants et nombre de victimes



Source : SSMSI open data

Violences conjugales enregistrées

Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2025

En 2025 en France, 285 000 victimes de violences commises par leur partenaire ou ex-partenaire ont été enregistrées parmi les 15-64 ans, dont **5 190 dans l'Hérault**, dont 4425 femmes et 765 hommes.
Dans l'Hérault, **85% des victimes sont donc des femmes**.

Cela représente, 11,3 victimes de violences conjugales pour 1 000 femmes de 15 à 64 ans, un taux légèrement supérieur à la moyenne nationale (10,9 pour mille).

DISPOSITIFS D'AIDES AUX VICTIMES

Point focus : une cartographie recensant l'ensemble des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes est disponible sur le site de l'OVFF 34. Elle recense l'ensemble des dispositifs auxquels les femmes victimes de violences peuvent se référer tout au long de leur parcours dans le département.

Accueil et orientation : les lignes d'appel téléphoniques

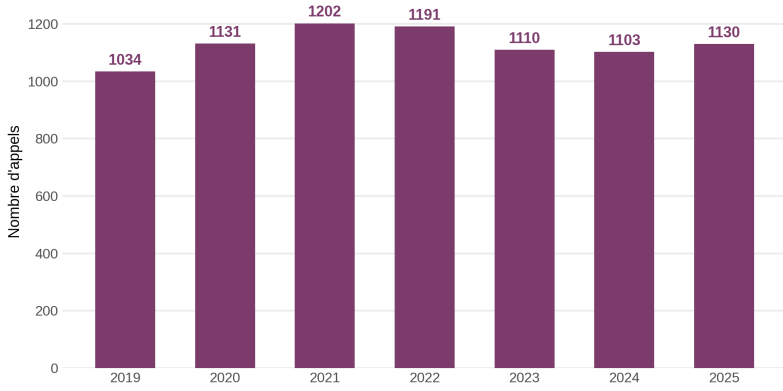
Source : données 2025 du 3919-Violences femmes infos et du centre Elisabeth Bouissonade de Montpellier.

Le 3919-Violences femmes infos est le numéro d'information sollicitable par les femmes victimes de violences. Il est géré par l'association Fédération nationale solidarité femmes (FNSF). Pour rappel, en 2025, le 3919 a traité 108 241 appels dont 9,6% émanant de la région Occitanie (Fédération nationale solidarité femmes, rapport annuel du 3919 – 2026).

Le centre Elisabeth Bouissonnade situé à Montpellier est la structure locale spécialisée affiliée à la FNSF. En 2025, sa ligne téléphonique (ouverte du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00 et les mardis de 13H00 à 17H00 soit 36h par semaine) a reçu **1130 appels téléphoniques**. Ce nombre est relativement constant depuis plusieurs années. Les appels proviennent principalement de Montpellier et sa métropole (69%), indiquant l'ancrage territorial localisé de ce dispositif, repéré par les victimes montpellieraines. 94% des personnes appellent pour des faits de violences conjugales.

Appels reçus par le centre Bouissonnade entre 2019 et 2025

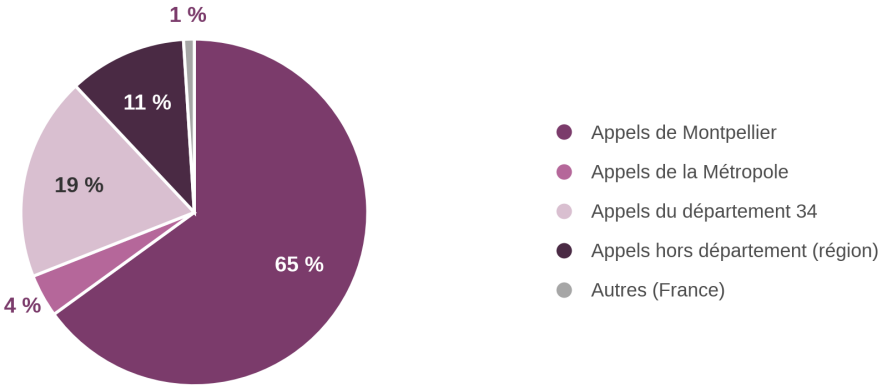
Nombre d'appels par an



Source : rapport d'activité 2025 du centre Elisabeth Bouissonnade

Provenance géographique des appels reçus par la ligne d'écoute du centre Bouissonnade - 2025

Répartition des appels selon leur localisation (en %)



Source : rapport d'activité 2025 du centre Elisabeth Bouissonnade

Mises à l'abri et hébergement des femmes victimes de violences

Sources : données 2025 du Conseil départemental de l'Hérault et de la DDETS Hérault.

Le Conseil départemental, en tant que pilote de l'action sociale et de la protection de l'enfance, est en charge de la mise à l'abri des familles avec enfants signalées à ses services. En 2025, ce sont ainsi 123 prises en charge qui ont été réalisés avec extraction du domicile pour motif de violences conjugales:

- **103 sur des places hôtels**
- **20 en structures d'hébergement collectif**

L'Etat, par sa compétence en matière de mise à l'abri et d'hébergement, flèche des places destinées aux femmes victimes de violences dans l'ensemble du parc d'hébergement qu'il finance. **En 2025, 172 places étaient dédiées à l'hébergement (tous dispositifs confondus) des femmes victimes de violences**, places financées par la DDETS 34 et gérées via le SIAO 34.

Accompagnement des victimes par les institutions

4.3.1. Les interventions des services territoriaux des solidarités

Source : données 2025 du Conseil départemental de l'Hérault

Dans les différentes Maisons départementales des solidarités, **1901 interventions avec un motif de violences conjugales** ont été réalisées par des travailleurs.ses sociaux.ales.

1466 enfants évoluent dans des foyers violents accompagnés par les services territoriaux de solidarité du Conseil départemental.

300 informations ont été reçues par la cellule de recueil des informations préoccupantes du département pour des enfants au motif premier de violences conjugales en 2025. Parmi elles, 153 ont donné lieu à la réalisation d'une information préoccupante.

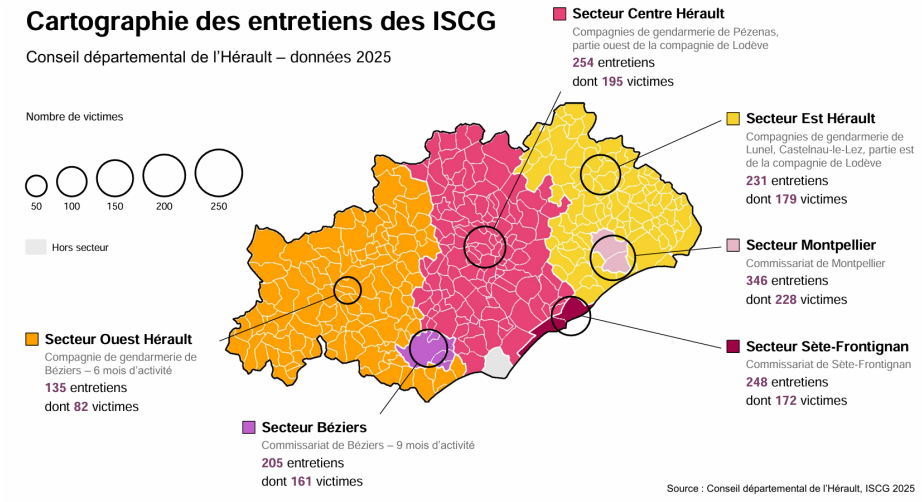
Point focus : le groupe de travail de l'OVFF 34 consacré aux enfants victimes de violences conjugales a permis la réalisation d'une symptomatologie des violences conjugales repérables chez les enfants, disponible sur le site internet de l'OVFF 34.

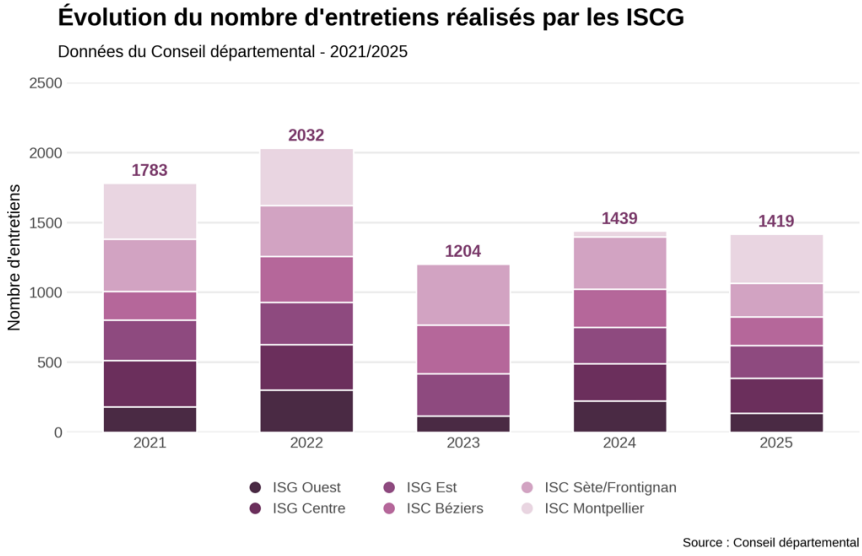
4.3.2. Les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie

Sources : données 2025 du Conseil départemental de l'Hérault

Les intervenantes sociales en commissariat et gendarmerie sont des travailleuses sociales formées spécifiquement à l'accueil de victimes de violences conjugales. Au nombre de 6 dans le département de l'Hérault, elles assurent une écoute et une orientation, peuvent accompagner au dépôt de plainte et proposent une coordination et un relais vers les professionnel.les pertinent.es pour l'accompagnement des victimes.

En 2025, elles ont réalisé **1419 entretiens**, dont 1017 avec des victimes (le reste concerne soit des personnes mises en cause soit des situations ne relevant pas du champ pénal).





Précisions :

- 2023 : 5 mois d'activité sur le secteur Ouest, pas d'ISG sur le secteur centre, pas de données sur Montpellier
- 2024 : 6 mois d'activité sur Montpellier
- 2025 : 6 mois d'activité sur le secteur Ouest et 9 mois sur Béziers

4.3.3. L'aide universelle d'urgence de la CAF

Source : données 2025 de la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault.

L'aide universelle d'urgence est une aide financière versée par la CAF pour aider une victime de violences conjugales à s'éloigner du conjoint violent. Son montant dépend du niveau de ressources de la victime et du nombre d'enfants à sa charge sur la base d'un document datant de moins de 12 mois attestant de violences conjugales. En fonction de ces critères et selon un barème établi, l'aide fait l'objet d'une subvention à la victime (non remboursable) ou d'un prêt (remboursable).

Dans l'Hérault en 2025, **641 aides universelles d'urgence** ont été attribuées pour un montant total de 607 836€.

- 638 subventions pour un montant moyen de 951,20€
- 3 prêts pour un montant moyen de 370,50€.

Dispositifs spécialisés pour les femmes victimes de violences

Les maisons des femmes

Sources : données 2025 de la Maison des femmes de Béziers et de la Maison des femmes de Montpellier.

Les Maisons des femmes offrent un accueil gratuit, confidentiel et pluridisciplinaire aux victimes de violences conjugales et violences sexuelles. Elles proposent un accompagnement médical et social complet. Articulées aux centres hospitaliers, elles peuvent réaliser les prélèvements nécessaires pour la réalisation d'éventuelles démarches judiciaires. L'Hérault a la spécificité de disposer de deux maisons des femmes : l'une située à Montpellier, la maison Agnès MacLaren, porté par le CHU de Montpellier, l'autre située à Béziers, l'Espace Delphine, dans les locaux du centre hospitalier de Béziers.

Ce sont en tout **733 femmes qui ont été accueillies dans ces deux dispositifs**.

- 510 à la maison des femmes de Montpellier
- 223 à la maison des femmes de Béziers.

La Maison des femmes de Montpellier indique avoir procédé depuis un an à un resserrement des accueils sur les femmes victimes de violences actives ou récentes (inférieures à 6 mois). **Le délai moyen d'attente pour le premier rendez-vous est de 4,5 mois**, témoignant d'une demande sur le dispositif.

Les applications spécialisées

Sources : données 2025 des applications Mémos de vie et Ti3rs.

Les ministères chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Justice, de l'Intérieur, et des Transports ont labellisé 4 applications de lutte contre les violences sexistes et sexuelles avec différents objectifs :

- signaler les violences sexistes et sexuelles : App-elles et Umay
- sécuriser les échanges entre parents séparés dans un contexte de violences au sein du couple : Ti3rs
- conserver les preuves de violence : Mémos de vie

345 comptes Mémos de vie
152 utilisateurs.trices TI3RS dont 83% de femmes, 7 comptes appairés

345 comptes Mémos de vie associés au département de l'Hérault ont été identifiés depuis que la possibilité de préciser le département d'origine a été inclus dans l'application en avril 2025. Il est possible que des personnes inscrites avant cette date issue de l'Hérault utilisent également l'application sans pour autant être comptabilisées.

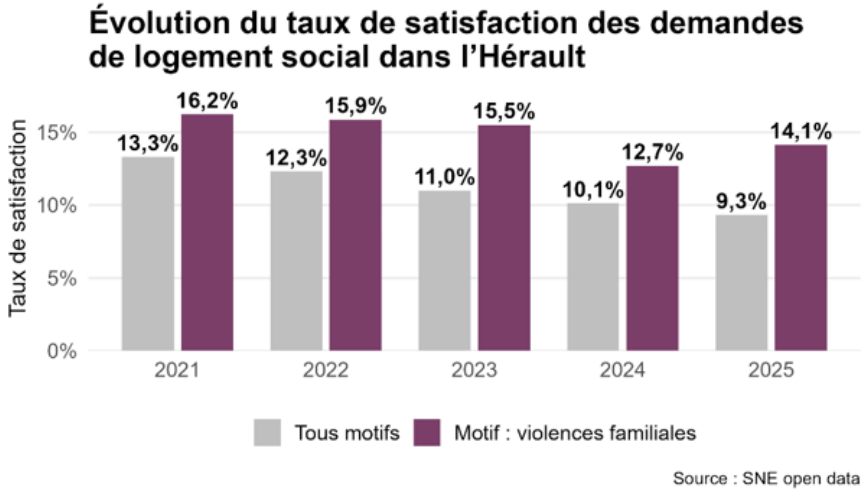
152 utilisateurs.trices de l'application TI3RS ont été recensé.es en 2025. 83% sont des femmes. A titre de comparaison, plus de 8000 personnes utilisent l'application au niveau national : l'Hérault représente donc 1,9% des usager.es. L'application fonctionne sur un système d'appairage : cela correspond au fait que les deux parents utilisent TI3RS et sont connectés entre eux dans l'application. La communication concernant l'enfant passe alors par TI3RS : les échanges sont sécurisés, historisés et peuvent bénéficier du filtre contre les insultes et les menaces, avec notamment la possibilité de choisir les horaires de réception des notifications. L'appairage n'est cependant pas nécessaire pour utiliser TI3RS.
Une personne peut utiliser seule l'application, si elle ne souhaite pas parler de son utilisation, ou si l'autre parent ne souhaite pas l'utiliser ou ne souhaite pas créer de compte.Dans ce cas, TI3RS permet notamment de bénéficier d'un numéro de téléphone dédié/fictif pour communiquer avec l'autre parent. L'autre personne n'a donc pas besoin d'avoir téléchargé l'application pour que cela fonctionne. Cela fait comme si elle avait changé de numéro de téléphone.

Dans l'Hérault, 7 utilisateurs.trices sont appairés, soit 4,6%. Le faible nombre de comptes appairés peut laisser entendre que la majorité des usages de l'application dans le département se font dans un contexte de conflit.

Accès à un logement durable

Source : système national d'enregistrement du logement social, open data.

Dans l'Hérault en 2025, **1 465 demandes de logement social** pour motif de violences familiales ont été enregistrées (accès au logement et demandes de mutation).
207 demandes ont été satisfaites pour ce même motif, soit **un taux de satisfaction de 14,1% en 2025** : en baisse tendancielle depuis 2021 mais qui reste plus élevé que le taux de satisfaction tous motifs, dans un contexte d'ensemble de forte hausse de la demande de logement social et de dégradation des taux de satisfaction. Cela peut témoigner d'une attention particulière des pouvoirs publics à cette problématique.

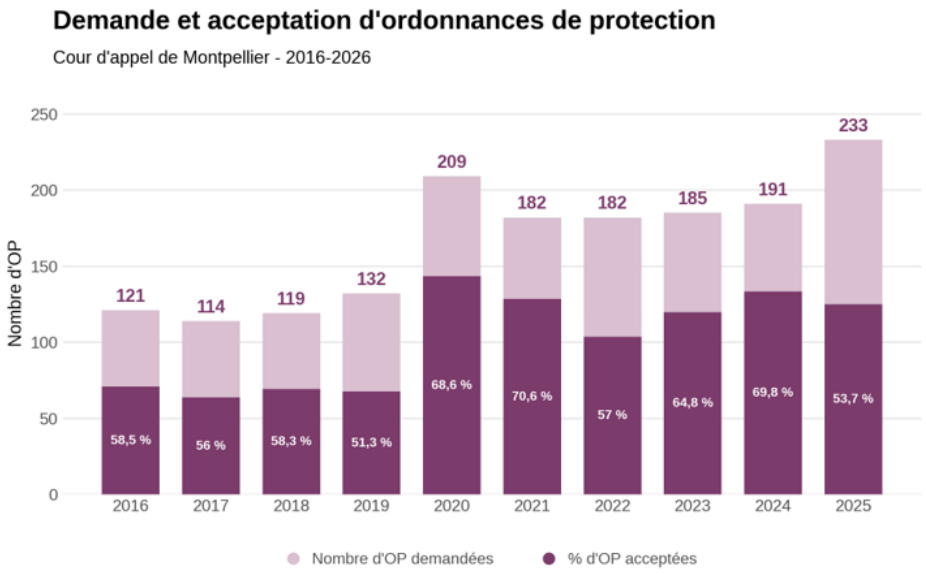


LA PROTECTION JUDICIAIRE

Les ordonnances de protection dans le département

Source : Ministère de la Justice, SG, SSER, exploitation statistique du Répertoire général civil.

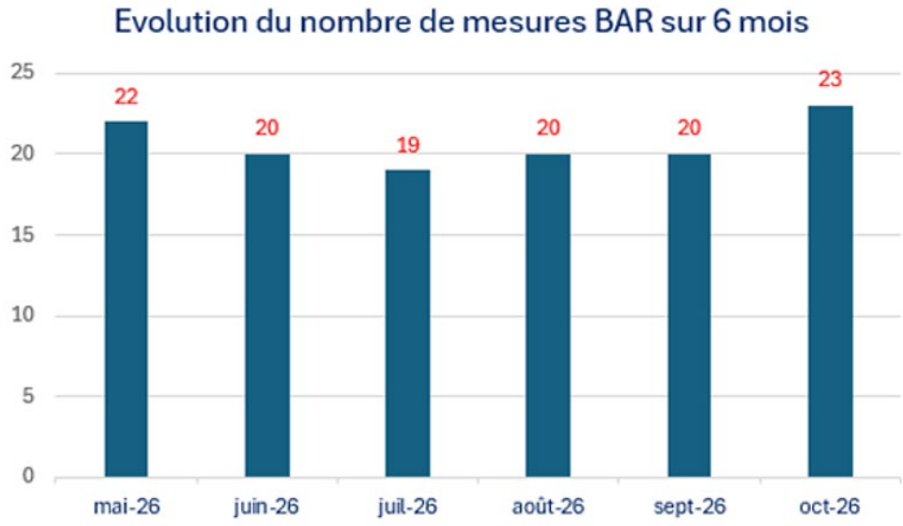
En 2025, sur le périmètre de la Cour d'appel de Montpellier, **233 demandes d'ordonnances de protection ont été déposées**. Parmi celles-ci, **53,7% d'entre elles ont été acceptées**. A titre de comparaison, en France, ce sont 7455 demandes qui ont été demandées et 66,8% d'entre elles ont été acceptées.
La Cour d'appel de Montpellier couvre les départements de l'Aveyron, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales.



Les bracelets anti-rapprochement

Source : données 2026 du SPIP de l'Hérault.

Les conseiller.es pénitentiaire d'insertion et de probation accompagnent les auteurs qui se sont vus prononcer un bracelet anti-rapprochement. Entre mai 2026 et octobre 2026, la file active mensuelle était en moyenne de **20,6 suivis** : les suivis durent en général plusieurs mois.



Source : données du SPIP de l'Hérault, 2026.

LE SUIVI ET LA RESPONSABILISATION DES AUTEURS

Prises en charge du SPIP de l'Hérault

Source : données 2026 du SPIP de l'Hérault.

Les services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) réalisent des mesures de suivi pour des personnes condamnées en milieu ouvert (personnes non incarcérées) ou en milieu fermé (personnes incarcérées) sur décisions de Justice.

En 2026, les personnes prises en charge par le SPIP, pour des faits de violences conjugales, représentaient :

- Milieu ouvert : 914 personnes, soit **26,7% des prises en charge**
- Milieu fermé : 394 personnes, soit **21,6% des prises en charge**

Stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales

Source : données 2025 de l'AERS

Les stages de responsabilisation pour auteurs de violences conjugales sont organisés dans l'Hérault par le Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales de l'AERS et par le Service pénitentiaire d'insertion et de probation.

En 2025 :

- 28 sessions de stages ont été portées par l'AERS, avec intervention de l'association Via Voltaire, dont 14 à Montpellier et 14 à Béziers avec un total de 388 personnes ayant effectué le stage.
- 6 sessions de stages ont été portées par le SPIP auxquelles Via Voltaire est associé, avec un nombre total de 60 participant.es sur Montpellier et Béziers.

Ce sont donc **34 sessions de stage** qui ont eu lieu dans l'Hérault, touchant **448 personnes dont 84% d'hommes**.

Point focus : un mémoire sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales a été réalisé par une étudiante du master Intervention et développement social. Son travail est disponible sur le site de l'OVFF 34.

Sources des données

Données nationales

- DAV/SSMSI, Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple 2025
- SMSI, Insécurité et délinquance en 2025 : bilan statistique et atlas départemental
- 3919-Violences femmes infos, rapport annuel 2025 du 3919
- Système national d'enregistrement du logement social, open data
- Ministère de la Justice, SG, SSER, exploitation statistique du Répertoire général civil.
- Source : SSMSI, base statistique des victimes de crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie en 2025.

Données Hérault

- Conseil départemental de l'Hérault, données 2025
- Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hérault (DDETS 34), données 2025
- Caisse d'allocations familiales de l'Hérault, données 2025
- Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault, données 2026
- Centre Elisabeth Bouissonade de Montpellier, rapport d'activité 2025
- Maison des femmes de Montpellier, données 2025
- Maison des femmes de Béziers, données 2025
- Application Ti3rs, données 2025
- Application Mémo de vie, données 2025
- AERS, données 2025

Accompagnement à la réalisation : cabinet D-SIDD/Crealead (E. Sourisseau), impulsé par la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité et financé par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité.

Observatoire des violences faites aux femmes Hérault

Contact

Coordination de l'OVFF 34
ovff34@umpv.fr
06 62 76 60 52